

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU 14 JUIN 2010**

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce quatorzième jour de juin, de l'an deux mille dix, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Léopold	Larouche	Conseiller (1)
	Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
	Jean-Marc	Albert	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Claude	Hardy	Conseiller (5)
	Olivier	Lemieux	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Jeanne d'Arc Deschamps, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

10-06-074 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Claude Hardy, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

10-06-075 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MAI 2010**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2010, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

10-06-076 **LA ROUTE DU TERROIR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'autoriser le versement de la contribution financière à La Route du Terroir pour une somme de mille cinq cents dollars. (1 500 \$) dès que nécessaire, tel qu'établi au budget.

ADOPTÉE

**INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

Madame Nathalie Michaud demande au Conseil, la marche à suivre concernant les chiens qui circulent librement dans le village.

Monsieur René Martineau, maire, explique que selon la loi, chaque chien doit être attaché et qu'il est de la responsabilité de chaque propriétaire d'y voir. S'il arrive une problématique il faut alors appeler la Sureté du Québec.

Madame Ginette Choquette, informe le Conseil qu'elle a su que la Sureté du Québec ne peut venir chercher le chien à moins de l'avoir capturer auparavant.

Monsieur René Martineau, souligne le fait que chaque propriétaire doit prendre bien soin de son animal et que nous allons nous informer sur la procédure qu'a la Sureté du Québec face à cette situation.

Monsieur Claude Hardy, conseiller, suggère l'adoption d'un règlement transférant la facture qu'occasionnerait les frais pour faire euthanasier un chien qui a été ramassé par l'entreprise Benji.

Madame Nathalie Michaud affirme la nécessité d'entreprendre des démarches afin de sensibiliser les propriétaires à bien prendre soin de leur chien, avant qu'un accident sérieux arrive.

Monsieur René Martineau, conclue en affirmant que la Municipalité fera un effort pour informer la population concernant la loi pour les chiens errants et quel recours nous avons auprès de la Sureté du Québec, après avoir reçu de leur part les détails de la démarche à suivre.

### **INFORMATIONS AVEC DÉCISION**

#### **DEMANDE DE L'ÉCOLE TÉTREAULT**

10-06-077

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, de donner, à l'école Tétreault de La Motte, un montant de cinquante (50) dollars, afin d'aider à organiser leur repas collectif de fin d'année.

ADOPTÉE

#### **DEMANDE FINANCIÈRE DE L'ARCHE D'AMOS**

Le Conseil a pris connaissance de la demande de financement de l'Arche d'Amos. La Municipalité ne peut donner suite car la demande ne cadre pas dans notre politique d'aide.

### **COMPTES-RENDUS**

#### **COMPTE-RENDU DU MAIRE sur la dernière rencontre à la MRC d'Abitibi :**

Le maire nous informe qu'à la dernière réunion de la Municipalité Régionale de Comté, ils ont discuté sur le projet de réforme provinciale dans le domaine forestier.

#### **COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 10 mai au 14 juin 2010.

**URBANISME****10-06-078 AVIS DE MOTION RÈGEMENT # 181**

La conseillère, madame Jocelyne Wheelhouse, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il y aura l'adoption du règlement # 181 concernant les brûlages.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

**10-06-079 VENTE DE TERRAIN DE MOINS DE 4 000 MÈTRES CARRÉS**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par monsieur Claude Hardy, de ne pas autoriser le Ministère des ressources naturelles et de la Faune, la vente de terrain de moins de quatre mille (4 000) mètres carrés, sur le territoire de la municipalité de La Motte. De plus la Municipalité ne s'engage pas à prendre en charge les chemins non-conformes.

ADOPTÉE

**10-06-080 AUTORISATION DE FABRIQUER DES BANCS DE PARC**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, d'autoriser les coûts d'achat du matériel nécessaire afin de fabriquer dix (10) bancs de parc.

ADOPTÉE

**10-06-081 RÉNOVATION DU CHALET MUNICIPAL**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, d'autoriser l'achat du matériel nécessaire afin de rénover le chalet municipal.

ADOPTÉE

**PROTECTION INCENDIE****DEMANDE DE PARTICIPATION DU SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIERES DU QUÉBEC.**

Le Conseil a pris connaissance de la demande de participation à l'agenda annuel du Syndicat des pompiers et pompières du Québec. La Municipalité ne peut donner suite car la demande ne cadre pas dans notre politique d'aide.

**10-06-082 POINT D'EAU DANS LE SECTEUR RURAL**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'engager la firme Dessau pour une expertise afin d'étudier la faisabilité pour l'installation d'un point d'eau au quai municipal. Le tout moyennant la somme prévue selon l'entente avec la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi, à savoir environ mille cinq cent dollars (1 500\$).

ADOPTÉE

**VOIRIE**

10-06-083      **ACHAT D'UN CAMION ET FRAIS POUR DOCUMENTS PERTINENTS**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser le versement de cent deux mille neuf cent quatre-vingt dix huit dollars et quarante-quatre sous (102 998.44\$) pour l'achat d'un camion de marque Sterling et d'autoriser le coût de tous documents pertinents.

ADOPTÉE

10-06-084      **FINANCEMENT POUR L'ACHAT DU CAMION**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'emprunter à même le fonds de roulement, la somme de cent mille dollars (100 000\$) pour un terme maximum de dix ans, tel que stipulé dans le règlement # 177 de la municipalité de La Motte.

ADOPTÉE

10-06-085      **ENGAGEMENT D'UNE ÉTUDIANTE DU 7 JUIN AU 24 JUIN 2010**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'engager, par la municipalité, pour un terme de 3 semaines, mademoiselle Jessica Richard afin d'accomplir divers travaux, au taux horaire de 10.30\$ à raison de 32 heures semaine.

ADOPTÉE

10-06-086      **AUTORISATION À TRANSPORTER LES BOIS DES LOTS INTRAMUNICIPAUX**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, d'autoriser La Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi, à transporter les bois des lots intramunicipaux via le chemin de Preissac (traverse Preissac-La Motte), d'autre part la MRC d'Abitibi s'engage à effectuer les correctifs nécessaires pour remettre le chemin dans un bon état, dans l'éventualité que des bris de chemin surviennent.

ADOPTÉE

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est ajouté.

**FINANCES ET ADMINISTRATION**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de mai 2010.

10-06-087      **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur, appuyée par monsieur, que les comptes du mois de mai 2010, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-quatorze mille vingt et un dollars et vingt-neuf sous. (74 021.29\$)

ADOPTÉE

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux questions du public.

**CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

10-06-088

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 21h35.

ADOPTÉE

---

Directrice générale par intérim  
et Secrétaire-trésorière par intérim

---

Maire

*«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*

---

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

10-06-076	10-06-077	10-06-080
10-06-081	10-06-082	10-06-084
10-06-087		

Signé ce dix-septième jour de juin  
de l'an deux mille dix